



REGLEMENT DE SERVICE TAD

DEFINITION DU SERVICE ET CONDITIONS D'ACCES

Le service de transport à la demande de la commune de Divonne-les-Bains est un service de transport collectif dont la desserte est zonale, c'est-à-dire effectuée entre points d'arrêt d'origine et de destination prédéfinis.

Les bénéficiaires des services sont les résidents et usagers de la commune de Divonne-les-Bains.

Des supports d'information sont mis à disposition dans les véhicules et sont téléchargeables sur le site de la commune de Divonne-les-Bains, ou bien par téléphone.

PRISE EN CHARGE ET DESTINATIONS

Le service ne fonctionne que sur réservation préalable, via une Centrale de réservation, et dont les horaires sont du lundi au samedi de 08h à 19h. L'inscription se fera au plus tard la veille avant 18 heures et le samedi pour un voyage le lundi matin.

La prise en charge des voyageurs se fera à un point d'arrêt souhaité par l'utilisateur lors de sa réservation : le point d'arrêt devra être l'un des points définis par la commune de Divonne-les-Bains dans le cadre de ce service, et mentionné dans la liste des points d'arrêt figurant à la page suivante. Aucun usager du service n'est pris en charge en dehors des points d'arrêt définis (pas de prise en charge/dépose à domicile).

L'inscription au service de TAD est obligatoire avant utilisation du service.

L'accompagnement des voyageurs entre le point d'arrêt de prise en charge et leur destination finale est formellement interdit. La destination ne peut pas être modifiée directement auprès du conducteur.

Pour des raisons de sécurité, la prestation ne comprend pas de portage des bagages lourds.

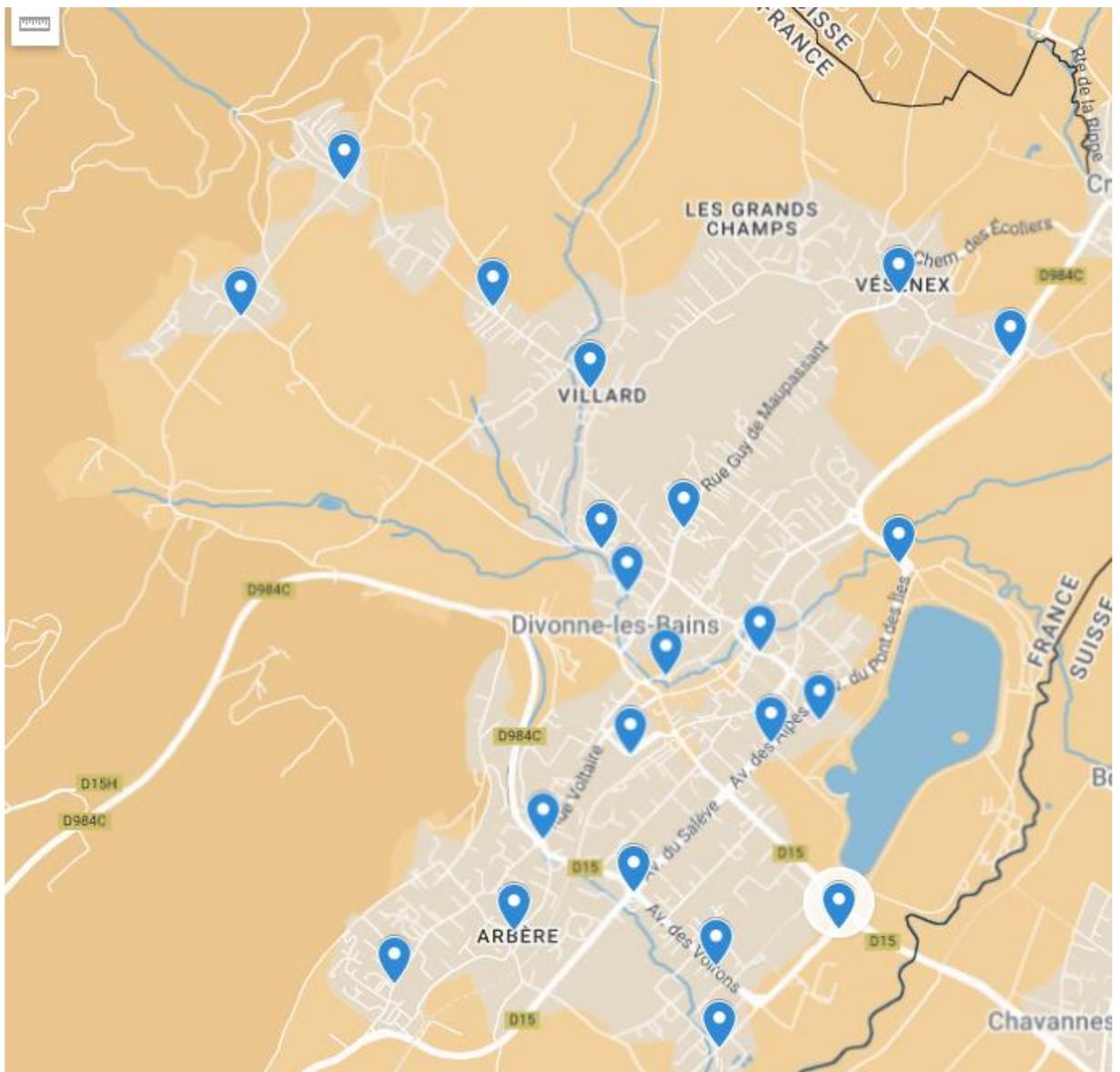
JOURS ET PLAGES HORAIRES DE FONCTIONNEMENT

Le service fonctionne du lundi au dimanche toute l'année hors jours fériés :

- De 7h à 19h, du lundi au vendredi
- De 9h à 17h le samedi
- De 7h à 13h le dimanche

Considérant l'organisation suivante ci-après :

- Prise en charge de l'utilisateur sur l'un des arrêts identifiés sur la carte ci-après ;
- Destination possible : l'un des arrêts identifiés ;
- Carte des arrêts :



Pour chaque usager, l'accès au service est limité à un volume de 16 trajets mensuels (1 trajet = 1 aller).

LIEN AVEC LA CENTRALE DE RESERVATION

La centrale de réservation cherchera à optimiser le remplissage des véhicules en proposant le cas échéant au demandeur d'adapter ses horaires. Sur ce point et pour précision, il est à noter que le temps d'attente maximum pour le rabattement de/vers les arrêts « Avenue de la Gare/ancienne gare » et « Arbère » est de 10mn, pour respecter les horaires de correspondance. Le temps d'attente maximum pour les autres courses est de 15mn à la prise en charge et à la destination.

PRISE EN CHARGE DES PMR

Les PMR voyageant en fauteuil roulant devront se signaler au moment de la réservation de sorte à être pris en compte dans la planification.

La prise en charge des voyageurs PMR voyageant en fauteuil roulant se fera au plus près du point d'arrêt souhaité par l'usager sous réserve que le véhicule puisse stationner en toute sécurité.

L'accompagnement des voyageurs entre le point de prise en charge et leur destination est formellement interdit.

TARIFS ET MODALITES DE PAIEMENT

Les tarifs applicables sont les suivants :

Ticket unitaire pour un voyage	1,60 €
--------------------------------	--------

Les tickets unitaires sont en vente dans les véhicules. Le titulaire a la charge de la production et de la distribution des titres vendus à bord des véhicules.

Le service ne propose aucune formule d'abonnement.

PONCTUALITE

Le service de transport à la demande s'engage à prendre en charge les voyageurs avec une tolérance de 10 minutes (usagers ayant réservé depuis/vers les arrêts « Avenue de la Gare/ancienne gare » et « Arbère ») / 15mn (autres usagers) par rapport à l'heure de réservation convenue. Au-delà de ce délai et en cas de situation perturbée exceptionnelle, une information sera transmise aux voyageurs dans les plus brefs délais.

Il est souhaitable que les voyageurs laissent des numéros de téléphone où ils puissent être joints.

Il est demandé aux voyageurs d'être présents au point d'arrêt convenu, à l'aller comme au retour : **10 minutes avant l'horaire de réservation fixé.**

En cas d'absence du client au point de rendez-vous, une sanction sera attribuée à l'usager fautif (voir ci-dessous).

En cas de retard prévisible pour le retour, l'usager prévient au plus tôt la centrale de réservation qui lui fera savoir si une adaptation est possible.

SECURITE

A bord des véhicules, les usagers doivent se conformer aux règles de sécurité, notamment en ce qui concerne le port de la ceinture de sécurité. Toute opposition à cette disposition entraîne le refus pour l'exploitant d'assurer le transport.

COMPORTEMENT

Toute personne qui par son comportement risquerait d'incommoder les autres voyageurs ou de créer un trouble à l'intérieur du véhicule pourra se voir temporairement refuser l'accès au service.

Il est notamment interdit de fumer ou de monter en état d'ébriété à l'intérieur du véhicule.

Les usagers sont civilement responsables des dommages qu'ils causent aux biens et aux tiers dans le véhicule.

En cas de refus d'un usager de respecter ces consignes, le conducteur est habilité à lui refuser l'accès au véhicule.

SANCTIONS

En cas d'annulation, l'utilisateur doit prévenir le transporteur au minimum quatre heures avant le déplacement et dans les horaires d'ouverture de la centrale de réservation, en utilisant les moyens prévus à cet effet.

En cas de non-respect de cette règle précisée dans le règlement ou d'absence à l'arrêt à l'heure convenue lors de la réservation (trois annulations ou absence possibles par an), Divonne-les-Bains, informée par l'exploitant, pourra prendre les sanctions suivantes :

- Avertissement envoyé à l'utilisateur en cas de deux absences et/ou annulation successives durant une durée de 30 jours,
- Interdiction temporaire d'accès au service (un mois) en cas de récidive,
- Radiation du service en cas de seconde récidive, ou de non-respect des règles au-delà de 3 fois par an.

RESTRICTIONS D'ACCES

Sont interdits d'accès au service :

- Les mineurs de moins de 16 ans non-accompagnés ;
- Les animaux même tenus en laisse, sauf animaux d'assistance aux personnes handicapées ;
- Les groupes supérieurs à la capacité du véhicule disponible ;

Les enfants accompagnés pourront être transportés, sous réserve :

- Que le nombre d'enfants ainsi que leur âge soient indiqués lors de la réservation,
- Qu'ils acquittent un droit de transport,
- Qu'ils soient transportés dans un siège adapté (moins de 3 ans) ou sur un réhausseur (3 à 10 ans). Les sièges bébé devront être fournis par les usagers (groupe 0 à 2). Les

réhausseurs seront fournis par l'exploitant (groupe 3). L'adulte accompagnateur signale cette nécessité matérielle auprès du transporteur lors de sa réservation.

BAGAGES

La prise en charge des bagages et des colis peu encombrants est autorisée dans la limite des capacités des véhicules, sous l'entière responsabilité de leur propriétaire. Au maximum, un voyageur pourra transporter une valise, un caddie ou deux cabas.

Le conducteur pourra refuser l'accès s'il considère que les objets créent une gêne ou un danger pour les autres voyageurs : encombrement, odeur...

Les déplacements avec des bagages encombrants devront faire l'objet d'un signalement au moment de la réservation.

RECLAMATIONS ET REMARQUES

Les suggestions ou réclamations seront directement recueillies sur la Centrale de réservation. Le présent règlement sera disponible auprès des conducteurs ; une fiche synthétique sera en permanence affichée dans les véhicules.

Une copie du document pourra être remise à toute personne le souhaitant.